

# Obligation vaccinale pour les soignants : le combat de Tiphaine pour refuser la piqûre

Cette fonctionnaire refuse de s'y plier de peur des éventuels effets indésirables. Elle porte plainte.

RONAN FOLGOAS

**ELLE SEMBLE** prête à tout pour ne pas se faire vacciner contre le Covid-19. Quitte à voir son contrat de préparatrice en pharmacie hospitalière à Limeil-Brévannes (Val-de-Marne) suspendu à partir du 15 septembre, comme le prévoit la loi du 5 août. Cela risque de mettre Tiphaine Beaugé en grande difficulté, elle qui vit seule avec son fils dont elle assume la garde exclusive avec un salaire de 2 000 €.

La jeune femme assume. « J'en suis arrivée à cette extrémité parce que personne aujourd'hui ne peut me garantir que le vaccin anti-Covid n'aura aucune consé-

quence grave sur mon état de santé », souffle-t-elle. Âgée de 35 ans, elle assure ne partager ni la pensée « antivaccins » ni la colère contre « la dictature du passe sanitaire » qui traversent certaines franges de la société. Son angoisse et sa détermination prennent racine dans son dossier médical. Depuis une dizaine d'années, elle souffre d'hémochromatose (excès de fer dans l'organisme) et de la maladie de Verneuil, qui se manifeste par l'apparition de nodules à l'aîne et aux aisselles.

## Des cas de sclérose en plaques dans sa famille

Par ailleurs, elle présenterait des risques de survenue d'une sclérose en plaques.

« Ma tante et mon grand-père maternels ont souffert de cette maladie, explique-t-elle. Ce patrimoine génétique risqué a poussé mon médecin traitant à signer un certificat de contre-indication du vaccin contre l'hépatite B. Il craignait que l'injection d'anticorps ne favorise la poussée de plaques. »

Pas question, toutefois, de mettre tous les vaccins dans le même sac. Tiphaine ne veut pas non plus se positionner comme une empêcheuse de vacciner en rond. « Dans une grande majorité des cas, le rapport bénéfice-risque penche en faveur de la vaccination, nuance-t-elle. Mais dans mon cas personnel, c'est beaucoup moins clair. Dans le doute, je demande juste à



Limeil-Brévannes (Val-de-Marne), vendredi. Tiphaine Beaugé souhaite une suspension de l'obligation vaccinale.

Paris, détaille Tiphaine. Mais il m'a ri au nez lorsque je lui ai fait part de mes doutes et n'a même pas pris le temps d'étudier mon dossier. » Ce spécialiste a conclu en deux lignes qu'elle ne présentait aucune contre-indication.

## « Personne n'est en mesure de fixer une liste exhaustive de contre-indications »

Mais pas question d'en rester là pour Tiphaine Beaugé. Hier, son avocat, M<sup>e</sup> Emmanuel Ludot, a déposé une requête en référé devant le tribunal administratif de Versailles en visant l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, la Caisse primaire d'assurance maladie et l'Agence européenne des médicaments.

L'objectif est double : obtenir la désignation d'un expert qui étudierait les éventuelles contre-indications des quatre vaccins anti-Covid par rapport aux pathologies de Tiphaine et, en attendant la remise d'un rapport d'expertise, bénéficier d'une suspension de l'obligation vaccinale. La seule manière pour elle de pouvoir continuer à travailler.

« Personne n'est en mesure de fixer une liste exhaustive de contre-indications tout simplement parce que ces vaccins sont toujours en phase d'expérimentation », appuie son avocat, M<sup>e</sup> Ludot. Sollicitée, l'AP-HP n'a pas souhaité s'exprimer « sur ce cas particulier ».

exercer mon droit à disposer librement de mon corps et de ma santé tout en continuant à exercer un métier que j'adore. D'autant que je ne suis pas au contact direct des patients. »

Malheureusement pour elle, le ministère des Solidarités et de la Santé a dressé une liste restreinte de contre-indications qui n'inclut pas ses pathologies. Avant même le vote de la loi, cette fonctionnaire de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris s'était d'abord tournée vers son médecin traitant pour tenter d'y voir plus clair. Celui-ci, dans une ordonnance datée du 28 juillet, émettait une réserve et sollicitait « la définition d'une contre-indication au vaccin anti-Covid ».

« J'ai alors pris rendez-vous avec un infectiologue réputé de l'Institut Pasteur à

6H-9H  
LA FRANCE REPART AVEC BFM BUSINESS

VOTRE 1<sup>ER</sup> RENDEZ-VOUS DE LA JOURNÉE

GOOD MORNING BUSINESS

Sandra Gandoin

Christophe Jakubyszyn

BFM BUSINESS

NOUVEAU

EN SIMULTANÉ  
CANAL 24 DE LA TNT

bouygues 242  
free 347

CANAL 171  
orange 228

FRANSAT 51  
TNT SAT

SFR 31

RMC DÉCOUVERTE

## ACTUEXPRESS

### FÉMINICIDE

Une femme de 38 ans a été tuée à coups de couteau à son domicile, hier matin, à Montélimar (Drôme), par son ex-conjoint. Les quatre enfants de la victime ont assisté en partie à la scène, selon le procureur de la République à Valence, Alex Perrin. Ce sont des voisins qui ont alerté la police peu après 7 heures. La mère de famille, qui était sortie de son appartement situé au rez-de-chaussée d'un immeuble, a été poursuivie dans le hall et elle est décédée sur place. Selon le parquet, l'homme n'était pas connu de la justice, ni de la police, et les enquêteurs n'ont pas trouvé trace, dans leurs premières vérifications, d'une plainte ou d'un signalement émanant de la victime.

### VOL

Début septembre, une septuagénaire a acheté des tickets à gratter dans un bureau de tabac de Naples (Italie) et l'un d'eux s'est révélé être gagnant. Voulant s'assurer qu'elle avait bien remporté la somme de 500 000 €, la cliente a fait vérifier son ticket à un employé, qui a appelé son patron pour un contrôle supplémentaire. Mais celui-ci s'est tout simplement... enfui de son établissement avec le précieux sésame dérobé à la gagnante. La cliente a rapidement porté plainte. Les responsables du jeu ont gelé les gains des tickets. Le voleur présumé a finalement été arrêté à l'aéroport de Rome-Fiumicino, alors qu'il s'apprêtait à aller aux Canaries.